

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 65 (1920)
Heft: 1

Artikel: À propos de notre organisation militaire
Autor: Sarasin, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340299>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXV° Année

N° 1

Janvier 1920

À propos de notre organisation militaire.

En Suisse, comme dans tous les pays d'Europe, la question de l'organisation militaire se pose d'une façon pressante. Partout l'opinion publique réclame un allègement des charges militaires pesant sur les jeunes citoyens en même temps qu'une réduction des dépenses. D'autre part, le renchérissement énorme de toute chose double au moins, par rapport à 1913, le coût de l'entretien sous les armes d'un effectif déterminé.

Si donc nous voulons continuer à appliquer l'organisation militaire actuelle et tenir compte des besoins indispensables des armées modernes, c'est une somme de 80 millions au minimum que nous devons consacrer annuellement au budget militaire.

Je ne crois pas me tromper en admettant que ni le peuple suisse, ni les Chambres, ni le Conseil fédéral ne sont disposés à ce sacrifice. L'armée, semble-t-il, devra se contenter d'un budget de 40 millions au maximum.

En face de cette situation, il n'y a, semble-t-il, que deux solutions : 1° conserver notre organisation actuelle, mais ne pas l'appliquer ; maintenir sur le papier un nombre considérable de bataillons, mais ne pas faire le strict nécessaire pour que ces troupes soient armées, équipées, instruites et éduquées comme elles devraient l'être ; en un mot, vivre dans l'illusion d'une armée forte, qui en réalité ne tarderait pas à perdre la plus grande partie de sa valeur ; 2° envisager courageusement une réforme de notre organisation militaire en tenant compte des moyens financiers que la Confédération peut mettre à la disposition de son armée.

Depuis l'armistice, nos autorités ont procédé par mesures provisoires, ce que justifiait notre déséquilibre économique, financier et politique. Maintenant le temps des demi-mesures est passé ; le provisoire ne peut se prolonger plus longtemps sans un réel danger ; il faut sans trop tarder prendre une décision nette et ferme, qui tienne compte des besoins militaires de notre patrie, de sa puissance financière, de sa situation politique et de la conception que se fait notre peuple de ses devoirs militaires. Il faut que les chefs de notre armée, qui peuvent avoir à assumer d'un jour à l'autre de lourdes responsabilités, sachent sur quoi ils peuvent compter pour l'accomplissement de leur devoir.

La question fondamentale est celle du service obligatoire. Pour tous ceux qui connaissent notre peuple, elle se résout immédiatement en faveur du maintien d'une ancienne institution à laquelle l'immense majorité des Suisses tient, parce qu'ils savent que notre armée n'aura jamais pour but que de défendre la patrie contre ses ennemis du dehors et de l'intérieur et que le devoir militaire est à leurs yeux le complément indispensable du devoir civique.

Le principe étant maintenu, la question de la solde se pose d'une façon fort simple. Le soldat qui accomplit le minimum de service auquel est astreint tout citoyen valide, ne reçoit comme solde qu'une faible indemnité, lui permettant de couvrir les dépenses minimales qu'il est amené à faire personnellement pendant ses services militaires. S'il laisse à la maison une famille dans le besoin, celle-ci reçoit une subvention suivant le principe déjà existant.

Ceux, par contre, qui, désignés pour un avancement, sont astreints à des services supplémentaires et sont chargés de responsabilités, ceux-là doivent recevoir une solde proportionnée à leur sacrifice et aux responsabilités qu'ils encourent. La solde relativement élevée payée aux sous-officiers et aux officiers, loin d'être contraire à l'idée démocratique comme certains l'ont affirmé, est au contraire le seul moyen de permettre un avancement à des soldats qualifiés, mais sans fortune.

Il y aurait donc lieu d'élever légèrement la solde des soldats et des officiers pour tenir compte du renchérissement général

de tout et d'augmenter dans une plus forte proportion celle des sous-officiers.

Tout en maintenant strictement le principe du service militaire obligatoire, il y aurait lieu, cela est certain, d'éliminer de l'armée par un recrutement plus sévère et par décision de commissions de réforme plus strictes, tous les éléments, très nombreux de nos jours, physiquement incapables de supporter les fatigues de la vie de campagne. Cette mesure qui s'impose allégerait nos unités d'un poids mort fort encombrant et on éviterait de dépenser de grosses sommes en pure perte.

Mais la diminution d'effectif qui résulterait de cette élimination des non-valeurs n'aurait pour conséquence qu'une économie faible au regard de celle qu'il s'agit de réaliser. Des moyens beaucoup plus radicaux doivent être adoptés ; il faut sabrer largement dans notre organisation militaire actuelle, en ménageant ce qui est essentiel et en sacrifiant ce qui n'est pas indispensable.

Or, ce qui est essentiel pour notre armée, c'est de posséder un squelette, c'est-à-dire des cadres préparés à la tâche difficile du commandement et de la conduite tactique et une troupe d'élite alerte, bien instruite, solidement éduquée, poursuivant solidairement avec ses chefs un même but et un même idéal.

Il est essentiel aussi que notre armée soit équipée comme doit l'être une armée moderne, et pourvue du nécessaire en armes, munitions, matériel d'aviation, du génie, sanitaire, etc.

Il est moins indispensable de conserver le même nombre de bataillons et de régiments que jusqu'ici. En d'autres termes, puisque les circonstances financières que nous traversons et les tendances actuelles de notre opinion paraissent exiger une réduction très notable de nos dépenses militaires, diminuons les effectifs de nos troupes d'élite, sans rien retrancher à la qualité de celles-ci.

Une diminution sensible des effectifs de notre armée représente pour les militaires et pour celui en particulier qui tient ici la plume un très gros sacrifice, car elle comporte nécessairement un affaiblissement considérable des forces dont le pays pourrait avoir besoin. Mais ce sacrifice paraît mainte-

nant nécessaire, si nous voulons que notre peuple continue à accorder à la fois à son armée et les crédits dont elle aura besoin et l'appui moral dont elle ne peut se passer.

Puisque tout Suisse valide doit continuer à remplir son devoir militaire et que, d'autre part, il est nécessaire de diminuer notablement les effectifs appelés aux services d'instruction, il ne reste d'autre ressource que de limiter les prestations militaires de nos soldats. Il s'agit simplement dès lors de rechercher comment cette limitation peut être obtenue sans nuire à la qualité de nos troupes.

Je propose à cet effet la méthode suivante :

Nos écoles de recrues seraient maintenues telles quelles.

Après l'école de recrues les soldats seraient appelés annuellement pendant quatre ans à des cours de répétition analogues à ceux que prévoit l'organisation actuelle, puis ils seraient dispensés de toutes prestations sauf de mobilisations pour service actif.

Une exception serait faite pour les soldats de cavalerie, qui continueraient à être astreints à sept ou huit cours de répétition à cause du contrôle nécessaire de l'état des chevaux et de l'entraînement à l'équitation des hommes.

Les sous-officiers pourraient être appelés à de plus nombreux cours de répétition.

Les officiers seraient convoqués : lieutenants et premiers-lieutenants jusqu'à 29 ans ; capitaines jusqu'à 35 ans ; majors jusqu'à 40 ans.

Quoique non convoqués, les hommes de 25 à 30 ans resteraient incorporés dans les unités d'élite, qui seraient toutes portées à un effectif de contrôle double au moins de l'effectif de guerre. De la sorte, les unités entreraient aux cours de répétition avec des effectifs sensiblement normaux et, en cas de mobilisation, chaque régiment serait en mesure de constituer un fort dépôt pour les remplacements nécessaires. A ce propos, il y a lieu de remarquer que pendant la dernière guerre nos divisions ne disposaient pour ainsi dire d'aucun dépôt ; de ce fait, une division qui aurait subi des pertes graves, eût été hors de combat pour un temps certainement long.

Toutes les troupes endivisionnées, ainsi que la cavalerie et

l'artillerie d'armée devraient être fournies uniquement par l'élite.

La landwehr, comprenant les classes d'âge de 30 à 40 ou 42 ans, serait maintenue ; les hommes y seraient régulièrement incorporés, mais sans être astreints à aucun service. Leurs officiers, par contre, devraient être appelés soit à des cours de répétition soit à des cours tactiques des troupes d'élite, de façon à conserver l'habitude du commandement et l'instruction militaire. Il est certain que les convocations de notre landwehr avant la guerre n'ont donné que des résultats disproportionnés aux sacrifices de temps et d'argent qu'elles comportaient et je suis convaincu que nos braves landwehriens feront tout aussi bien leur devoir le jour où le pays aura besoin d'eux, sans avoir été appelés à des cours qui ont manqué de méthode et de sérieux. L'essentiel est qu'ils aient été bien éduqués et instruits pendant leurs jeunes années et qu'ils possèdent des chefs qui leur inspirent confiance.

Du reste, je suis d'avis que des troupes de landwehr ne devraient pas être embrigadées ni considérées comme troupes de combat pour la première phase des opérations. Elles devraient être plutôt traitées comme une réserve, dans laquelle l'armée pourrait puiser suivant les qualités reconnues à telle ou telle de ses troupes et suivant les besoins de chaque moment, soit pour renforcer l'une ou l'autre des divisions, soit pour organiser les services de l'arrière.

Quant au landsturm, il pourrait être maintenu avec une organisation et une mission semblables à celles qu'il a eues jusqu'ici.

Une organisation comme celle que je propose implique, cela va sans dire, une diminution de 50% du nombre de nos unités d'élite, sauf dans la cavalerie, qui resterait organisée à peu près comme jusqu'ici. En conséquence de cette réduction, il paraîtrait logique d'alléger nos bataillons, en les formant à trois compagnies de fusiliers seulement et une compagnie de mitrailleurs.

Ainsi on aboutirait, je crois, à la formation de 8 divisions de 3 régiments d'infanterie, 1 escadron, 3 groupes d'artillerie

de campagne et 1 groupe d'obusiers, 1 bataillon du génie, 1 groupe de parc, 1 groupe sanitaire, 1 groupe des subsistances.

De ces 8 divisions, 2 seraient organisées en divisions de montagne. Les troupes de forteresse, les brigades de cavalerie, l'artillerie lourde dépendraient directement de l'armée.

Reste la question des cadres, essentielle, puisqu'il reste toujours vrai qu'une troupe ne vaut que par la qualité de ceux qui la commandent. Si nous voulons que notre armée, malgré un affaiblissement numérique considérable, continue à pouvoir jouer le rôle qui lui incombe, il faut que nos soldats et notre peuple puissent avoir pleine confiance dans ses chefs. A cet effet, il faut d'abord ne tenir compte pour l'avancement des officiers que de leur valeur réelle comme chefs, ce qui n'a pas été le cas jusqu'ici ; ensuite, il faut consacrer à l'instruction et à l'éducation des officiers le temps et les crédits nécessaires.

Il est indispensable que nos officiers de landwehr conservent jusqu'au bout de leur carrière les aptitudes nécessaires au commandement, qu'ils soient au courant de ce qui se fait dans leur arme, qu'ils restent jeunes et alertes. C'est pourquoi il importe qu'ils soient appelés périodiquement à des cours de l'élite.

Il est encore plus important de donner une base solide à l'éducation et à l'instruction de nos jeunes officiers, de façon à leur inculquer le goût du commandement, la compréhension de la troupe, le coup d'œil et la décision rapide ; puis de préparer sérieusement nos capitaines à la tâche délicate et difficile qu'ils assument ; enfin d'associer mieux que cela n'a été fait jusqu'ici nos officiers supérieurs à toute la vie de notre armée. La question des prestations à exiger de nos officiers devra donc être étudiée très soigneusement, en tenant compte d'une part des nécessités de l'instruction, d'autre part des exigences des carrières civiles, car il faut que tous les hommes capables puissent devenir officiers et avancer comme tels dans notre armée sans compromettre gravement une situation personnelle.

La question du recrutement et de la formation des sous-officiers ne serait certainement pas facilitée par l'adoption des mesures que je propose ; elle reste en tous cas de première

importance et devra faire l'objet d'une étude approfondie. J'ai dit ailleurs ce que je pensais de cette question ; je puis donc me contenter d'insister ici sur la nécessité de relever les conditions faites à nos sous-officiers soit quant à leur solde, soit quant aux égards qui leur sont dus. Le rôle de sous-officier implique un très grand dévouement et cela doit être reconnu par les officiers.

Je ne crois pas utile d'allonger cet exposé, puisque je n'ai nullement l'intention de présenter un projet d'organisation militaire. Mon but est d'attirer l'attention des autorités et des cercles militaires sur l'inconvénient qu'il y aurait à perpétuer l'état d'irrégularité absolue dans lequel nous nous trouvons actuellement et sur la nécessité d'adopter promptement une décision claire en ce qui concerne l'avenir de notre armée. Je m'attends à ce que mes idées soulèvent un tollé d'objections et de critiques ; je ne m'en effraie pas le moins du monde, parce que du choc des idées pourra jaillir la lumière et qu'en tous cas la question de notre organisation militaire sera remise sur le tapis.

Les sacrifices que je suggère paraîtront exagérés à beaucoup ; je reste néanmoins convaincu qu'ils sont devenus nécessaires et j'estime que dans les conjonctures actuelles il vaut mieux que l'armée prenne résolument l'initiative de réduire ses dépenses suivant un plan soigneusement étudié, plutôt que de se laisser rogner ses crédits par des hommes qui ne la connaissent ni ne l'aiment et qui ne comprennent pas ses besoins. Surtout ne nous entêtons pas à maintenir un système militaire que, faute d'argent, nous ne pourrions pas réaliser complètement, qui ne tarderait pas à n'exister que sur le papier et qui deviendrait un formidable trompe-l'œil pour nos autorités, pour notre peuple et pour nous-mêmes.

Genève, le 20 décembre 1919.

CH. SARASIN, *colonel*.

